

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-9-1

Séance du vendredi 7 mars 2008

Prévention Spécialisée - Projets de mission des associations ABCD et APSIS

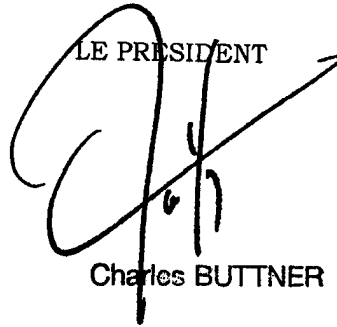
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'arrêté du 4 juillet 1972 n° 76/26 bis et ses circulaires d'application relatifs aux clubs et équipes de prévention,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles en ses articles 121-2 et L 221-1 précisant la participation du Département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles,
- VU la délibération du Conseil Général du 27 octobre 1997 relative à la constitution d'une mission d'appui aux communes pour les problématiques jeunes
- VU le cahier des charges du Conseil Général et la charte des associations de prévention spécialisée adoptés par l'Assemblée Départementale le 11 juin 1999, et la modification du cahier des charges par l'Assemblée Départementale le 19 octobre 2003,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 qui modifie la réglementation comptable et budgétaire de la prévention spécialisée,
- VU la délibération n° 2008/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget départemental aux Clubs et Services de Prévention Spécialisée pour l'année 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les contenus des contrats de missions des associations de prévention spécialisée ABCD et APSIS, réalisés en 2007 et mis en perspective pour l'année 2008,
- Valide les propositions d'extension sur la Ville de Mulhouse des territoires d'interventions de chacune des deux associations de prévention ABCD et APSIS.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER